



Iter Vitis France, association Loi 1901, relaie à l'échelle de l'hexagone le réseau européen "Iter Vitis, les chemins de la vigne" reconnu Itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe pour sa mission de valorisation des paysages culturels viticoles, témoins de notre héritage européen commun.

Un des principaux objectifs de cet itinéraire est de protéger l'héritage viticole en mettant en lumière son caractère unique, sa singularité culturelle région par région, terroir par terroir

La mission

Développer un véritable réseau fédérateur à portée économique et sociale

Promouvoir une image moderne et vivante du patrimoine, marqueur de l'identité viticole européenne et participer à la compétitivité des entreprises locales et au développement durable

Souligner l'importance de protéger les paysages viticoles conformément aux lignes directrices de la Convention européenne du paysage, de l'UNESCO

Développer des actions visant à renforcer l'offre œnotouristique grâce à divers supports innovants de promotion

Faciliter des échanges de bonnes pratiques et des projets de coopération

Proposer des rencontres éducatives et culturelles, scientifiques, artistiques, sociales, économiques et touristiques

Etre référencé sur la route culturelle thématique REMCI VITIS

**c'est adhérer à ITER VITIS FRANCE et à une démarche collective de partenaires nationaux et européens porteurs des valeurs de développement durable
c'est défendre une approche œnotouristique culturelle**

L'engagement de l'adhérent :

Soutenir les actions d'animation initiées ou conduites par l'association Iter Vitis France
Encourager ses propres partenaires à participer à l'animation du réseau

Diffuser et échanger des informations avec les autres membres du réseau Iter Vitis,

Promouvoir l'itinéraire culturel Iter Vitis au travers de ses propres réseaux et ses documents de communication, en intégrant le logo de l'itinéraire Culturel Iter Vitis et le lien vers le site web @ITERVITIS FRANCE et @REMCI VITIS



Structures éligibles

Musées de France, Centres d'interprétation, Ecomusées,
Structures assimilées possédant des caractéristiques d'intérêt culturel
(Musée, Château, Domaine viticole, Centre ampélographique...etc.)

Une structure dont l'activité économique est prédominante (producteur par ex.),
devra justifier d'une production issue de la vigne et du vin et d'une offre oeno-
culturelle effective, permanente et constitutive de l'identité du site.

Thématiques

Archéologie -Biodiversité- Métiers et Traditions- Vigne, Vin & Civilisations

Chaque structure devra être rattachée à une thématique principale,
prédominante inscrite sur la carte interactive et éventuellement, à une
thématique secondaire mentionnée sur les documents et supports associés.

Les structures doivent proposer une offre culturelle valorisant le patrimoine
viticole matériel et immatériel en tant que thématique principale de leur
activité ou composante de leur thématique principale inscrite dans un Projet
Scientifique Culturel (PSC actualisé)

Toutes les structures devront répondre aux **trois obligations**

· Proposer une médiation permanente (touristique et culturelle)

- accueil des publics sur site
- activités liées à la connaissance du patrimoine viticole matériel ou
immatériel (organisation et/ou accueil d'évènements culturels dédiés)

· Justifier d'une démarche locale de développement touristique :

- produits coconstruits avec les organismes touristiques
- labellisation(qualité tourisme, Vignobles & Découvertes ;etc)
- manifestations avec les acteurs locaux (oenotourisme ou spiritourisme)

·Valoriser l'aspect oeno-culturel

- visibilité sur les différents supports de promotion et de communication

Les candidatures sont soumises à la décision du conseil d'administration
après instruction confiée aux membres du comité consultatif scientifique.

Les candidatures ne répondant pas à tous les critères pourront être retenues sous réserve de
mettre en œuvre les recommandations notifiées.